

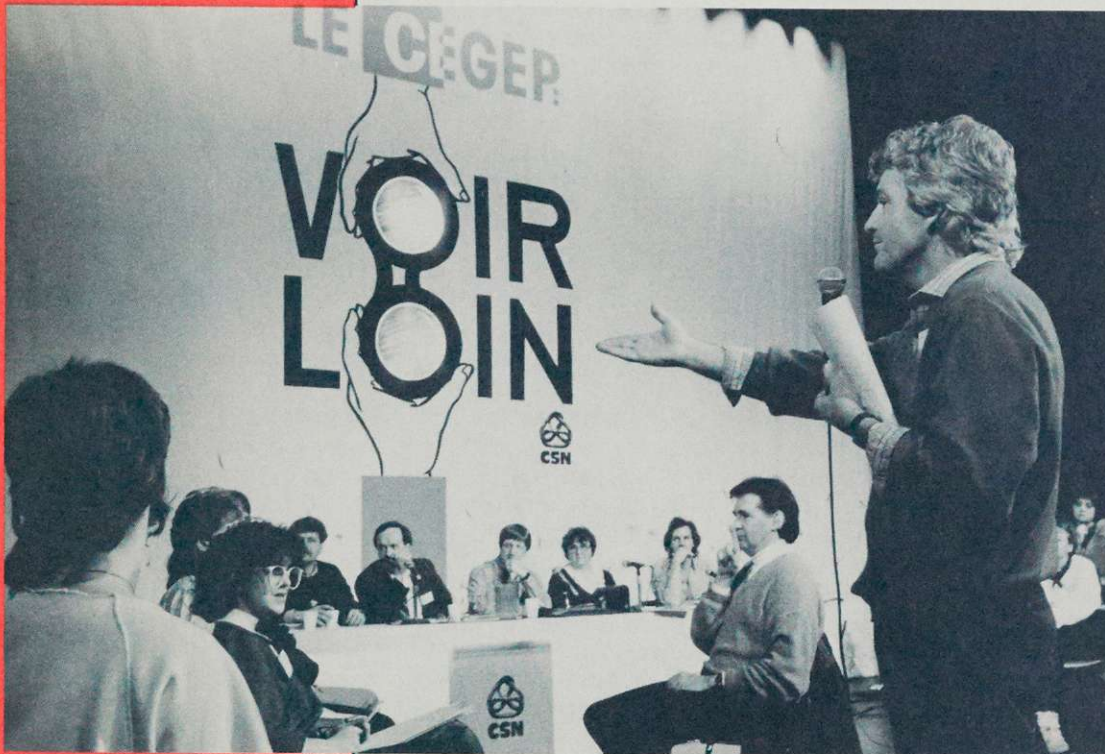


Volume 1 numéro 3

FNEEQ ACTUALITÉ

Au colloque CSN

Élargir le débat sur le cegep



L'animateur Mathias Rioux a animé un Droit de parole des jeunes qui fréquentent le cegep ou l'ont fréquenté. En général leurs critiques ont porté sur le manque d'encadrement et les trop grandes exigences du programme académique pour le temps qu'elles et qu'ils peuvent consacrer à leurs études puisqu'une forte majorité travaille à temps partiel.

Plus de 400 personnes ont participé au colloque CSN sur les cegeps, VOIR LOIN, les 11, 12, et 13 mars dernier, au cegep du Vieux-Montréal. Pièce de théâtre, Droit de parole des jeunes, huit ateliers et de nombreux exposés d'intervenantes et d'intervenants du monde syndical, des enseignantes et enseignants, des employé-e-s de soutien, de professionnel-le-s, d'administrateurs, du ministère de l'enseignement supérieur et de la science, de groupes de pression comme S.O.S. Racisme, de l'ICEA, pour ne nommer que ceux-là ont permis de constater que le réseau collégial et la formation de niveau collégial constituent un centre d'intérêt pour une bonne partie de la population qui a son mot à dire et veut se faire entendre sur la question.

La CSN, pour sa part, s'alimentera dans le contenu du Colloque pour élaborer sa plate-forme de revendications en matière d'éducation, lors de son prochain Congrès, en juin 1988





Les enseignantes et les enseignants de CEGEP ne sont pas seuls aux prises avec la qualité de la formation collégiale

Le colloque a permis de constater que les enseignantes et les enseignants ne sont pas seuls à se sentir concernés par la qualité de la formation collégiale et par les nombreux problèmes qu'elle soulève, actuellement. Les questions que se posent les enseignantes et les enseignants, face à la diversification de la clientèle étudiante et aux besoins particuliers qui en découlent, face à la prolifération des lieux de formation, face à la remise en question de la formation générale, face à l'importance de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle, face à la survie du réseau des cegeps, face à l'ouverture à la communauté plutôt qu'exclusivement à l'entreprise, sont partagées par plusieurs autres groupes sociaux. Malheureusement, ces questions ont été perçues jusqu'à maintenant par la population, comme des revendications corporatistes des enseignantes et des enseignants.

Une commission d'enquête itinérante sur les CEGEP

Comme le colloque a mis en relief l'éventail des groupes et des intérêts qui reconnaissent l'importance du réseau des cegeps et qui s'interrogent sur son avenir, la CSN, la FNEEQ et la FEESP demandent au gouvernement d'instituer une commission d'enquête itinérante pour permettre aux divers intervenantes et intervenants, dans toutes les régions, de faire valoir leurs points de vue sur l'orientation que doit prendre le réseau collégial, face aux nouveaux besoins qui émergent.

Les défis

De son côté, la présidente de la FNEEQ, Rose Pellerin, a résumé dans son allocution de clôture, les défis qu'il faut relever.

Les témoignages des étudiantes et des étudiants confirment la diversité de la clientèle et les nouvelles conditions de vie qui incitent les

jeunes à travailler à temps partiel, ce qui les empêche dans bien des cas de consacrer le temps et l'énergie nécessaires à la poursuite de leurs études. Il faudra donc s'interroger et trouver des solutions pour répondre aux besoins spécifiques des diverses clientèles, jeunes, adultes, allophones qui exigent un encadrement plus important et des programmes d'études mieux adaptés. Il faudra également tenir compte des difficultés d'apprentissage de plusieurs groupes et trouver des solutions qui permettent véritablement à ces groupes d'accéder à une éducation post-secondaire.

La formation professionnelle et l'éducation des adultes

Dans le domaine de la formation professionnelle, malgré le taux élevé de satisfaction des employeurs, il semble de plus en plus impérieux d'accroître la concertation avec le secteur général, pour fournir une formation qui permette de communiquer, d'analyser les problèmes, de travailler en équipe et aussi de préparer les étudiantes et les étudiants à évoluer dans le monde comme citoyennes et citoyens et comme travailleuses et travailleurs. D'autre part, les adultes manifestent le besoin de participer à la définition de la formation qui leur est donnée, d'obtenir des conditions d'étude similaires à celles de l'enseignement régulier. La formation des adultes, au collégial, peut prendre beaucoup d'essor, au Québec, notamment en s'adressant aux clientèles peu ou pas scolarisées puisque nous sommes nettement en retard sur l'Ontario et la Colombie-Britannique.

Assumer de nouveaux mandats

Les participantes et les participants s'interrogeaient sur le fait que les activités telles que la recherche, l'aide à la communauté et le développement international sont laissées exclusivement entre les mains de la partie patronale. Peut-être qu'il serait opportun d'ouvrir le débat sur ces questions et d'élaborer une approche syndicale et

populaire face à ces nouvelles réalités.

Le réseau des CEGEP

Le maintien d'un réseau collégial qui dessert autant les grands centres que les régions périphériques demeure un souci de premier ordre. En outre, une crainte assez généralisée s'est manifestée relativement à la secondarisation de plusieurs profils de formation préconisée par le ministre Claude Ryan ainsi que le passage direct du secondaire à l'université par le biais du baccalauréat international. Les participantes et les participants ont noté les difficultés qu'éprouvent les étudiantes et les étudiants à passer du secondaire au collégial et l'urgence d'intervenir immédiatement sur ce problème.

Valoriser les choix des femmes

Bien qu'elles constituent 52% de la clientèle du collégial, les femmes ne comptent même pas pour un tiers des effectifs enseignants et se retrouvent dans les échelles les moins rémunérées. Le colloque a donné lieu à l'expression d'un besoin de valoriser les choix de carrières des femmes, notamment par l'équité salariale, par l'accès à l'égalité et par une politique contre le harcèlement sexuel et des efforts pour favoriser une pédagogie non-sexiste. La présidente de la FNEEQ a souligné le travail important que fait la fédération, dans ce sens.

Revitaliser notre syndicalisme

Enfin, la présidente de la FNEEQ a souligné l'urgence d'élargir le débat autour de nos préoccupations. À cette fin, il faut surmonter la perception corporatiste que la population entretient face à nos revendications. Pour ce faire, il faut surtout éviter de nous replier sur nous-mêmes et mettre l'accent sur la qualité et la pertinence de la formation que nous donnons. Il s'avère également nécessaire, à l'intérieur des cegeps, de reconnaître la contribution des employées et de soutien au projet pédagogique.

Réflexion

Plusieurs syndicats de cegeps ont décidé de remettre en question leur affiliation à la FNEEQ. Des assemblées générales sont prévues pour débattre de cette question, à compter de la mi-avril. La fédération et la CSN ont manifesté leur intention de participer aux

débats des assemblées générales. La désaffiliation, particulièrement dans le contexte actuel, est lourde de conséquences pour toutes les enseignantes et tous les enseignants. La CSN et la FNEEQ comptent donc sur l'intérêt des membres à rester affiliés. ◆

La stratégie patronale en vue des négociations

D'autre part, la CSN et les directions de la FNEEQ et de la Fédération des employé-e-s de services publics (FEESP) ont dénoncé publiquement l'attaque en règle contre tout le personnel des cegeps que préparent la Fédération des cegeps et le gouvernement, pour la prochaine négociation.

La CSN a obtenu un document d'une commission de la Fédération des cegeps intitulé: «*Objectifs généraux de la prochaine ronde de négociation.*» En plus de prévoir une plus grande décentralisation des négociations que celle prévue par l'impraticable loi 37, la partie patronale entend s'attaquer à la sécurité d'emploi «réseau» des enseignantes et des enseignants, à leur tâche par le décroisement, à l'ancienneté et éliminer toute priorité d'emploi pour le personnel non régulier. Il ne serait pas question d'intégrer de quelque manière que ce soit l'éducation des adultes à l'enseignement régulier.

La vice-présidente de la CSN, Monique Simard, a déclaré qu'il n'est pas question de laisser la négociation des enseignantes et des enseignants s'embourber dans les mécanismes de la loi 37. ◆

Les billets de médecins

Une importante sentence arbitrale vient d'être rendue par l'arbitre Pierre Morency dans une cause opposant le Syndicat des professeurs et répartiteurs du Pavillon Laliberté et le Collège d'enseignement général et professionnel de Chicoutimi. Cette sentence fixe les règles du jeu en ce qui concerne l'opinion d'un troisième médecin pour trancher un congé de maladie ou d'invalidité. Il en ressort que c'est à l'employeur d'initier la procédure de recours à un troisième médecin, qu'il ne peut effectuer de coupure de traitement tant qu'il n'a obtenu l'opinion de ce dernier. Cela clarifie la portée des articles 5-6.37, .38 et .39 de la convention collective. ◆

Dans les établissements privés

Un employeur au-dessus des lois

Décidément, le propriétaire du Conservatoire de Musique du Québec inc., une école privée de musique de la région métropolitaine, se sent au-dessus des lois québécoises du travail.

Lock-out illégal

Le 8 mars dernier, il refusait de reprendre ses professeur-e-s en lock-out depuis le 5 décembre 1986, tel que le lui ordonnait une arbitre du Tribunal du travail qui définira le contenu de la première convention collective du Syndicat du Conservatoire de Musique, affilié à la FNEEQ.

La FNEEQ et le syndicat ont demandé au ministre du Travail, Pierre Paradis, de voir à ce que les lois soient respectées par cet employeur qui a déjà été reconnu coupable de plus de 300 infractions au Code du Travail relativement à l'utilisation de briseurs de grève. Des plaintes pénales ont été intentées pour congédiements pour activités syndicales.

Entretemps, le Syndicat du Conservatoire de Musique du Québec a mis sur pied une coopérative qui donne des cours de musique et des concerts pour permettre à ses membres de survivre durant ce conflit qui traîne en longueur. Vous pouvez appuyer ce Syndicat en communiquant avec Serge Bélanger, au (514) 598-2037. ◆

Ryan s'en va... où donc ?

Une délégation de la FNEEQ (Rose Pellerin, Lise Pomerleau, Robert Campeau, Christiane Mallet et Bernard Elie) a rencontré le ministre Claude Ryan le 19 février dernier. Celui-ci était accompagné de deux membres de son cabinet soit, Gaétan Lévesque pour les universités et Patrice Laroche pour les cegeps.

L'avenir des CEGEPS

À notre question sur les orientations qu'il entendait prendre pour le réseau des cegeps, monsieur Ryan a beaucoup parlé, mais a peu appris. Il nous a dit qu'il fallait y aller avec le plus de modération possible, qu'il était ouvert à des « expériences » en faisant référence entre autres à l'implantation d'une sixième secondaire générale à Chambly (bac international). Il n'était cependant pas très clair sur l'articulation entre les « expériences » de ce type et le Cégep. Toutefois l'Université de Montréal s'étant montrée toute prête à accueillir directement ces étudiant-e-s, il n'y avait pas de problème selon lui. L'ouverture de pavillons de Cégep à Charlebourg, Gatineau, Val d'Or devrait nous rassurer quant à l'avenir des cegeps. Il n'investirait pas autant d'argent s'il avait l'intention d'abolir les cegeps.

Lien entre secondaire et collégial

Au MEQ, il en est à organiser la réforme de la formation professionnelle au secondaire. Selon monsieur Ryan, les emplois de l'avenir demandent une formation secondaire et les étudiant-e-s manifestant le plus de « vitalité » pourront poursuivre des études de niveaux supérieurs.

Suite à cette réforme, il faudra voir le lien entre le secondaire et le collégial. Monsieur Ryan constate que certains programmes offerts au secondaire et au collégial ont de nombreux points de similitude (entre autres secrétariat où les contenus de cours sont les mêmes à 70%) et qu'il faudra revoir les programmes du collégial pour tenir compte des cours suivis au secondaire. Il y a un grand danger de voir réapparaître la bataille de techniques de bureautique.

Loi des collèges

En faisant référence à ses démêlés avec l'ancienne administration du Vieux-Montréal et plus récemment avec celle de Dawson, il songe sérieusement à amender la loi des collèges, afin de pouvoir intervenir plus rapidement dans les cas de mauvaise gestion des fonds publics.

Échecs et abandons

Sur la question des échecs et des abandons, un document portant sur les indications de performance devrait sortir d'ici deux semaines. Le ministre note que la baisse de clientèle a eu un effet intéressant sur cette question car les collèges se montrent plus soucieux de ce problème. Il nous a annoncé également que le nouveau programme de techniques de soins infirmiers débutera en septembre puisque les crédits nécessaires seront libérés. Les cegeps offrant cette option devraient donc s'attendre à une allocation supplémentaire hors-norme.

Universités

Pour ce qui est des universités reconnues, Ryan note une propension à dispenser des cours de certificat et l'extrême précarité des inscriptions.

Le MESS est à préparer un modèle de financement des universités qui devrait lui être soumis d'ici deux à

trois semaines. Monsieur Ryan ne s'est pas avancé davantage sur cette question. Pour ce qui est du comité d'étude sur la tâche des professeur-e-s d'universités, les travaux avancent plus que lentement. On a couvert la problématique. Les travaux concrets devaient débiter en avril. Ils prendraient la forme d'une enquête qui devrait se faire à partir d'une liste de noms de cent professeur-e-s fournie par la CREPUQ.

Chargé-e-s de cours

Pour ce qui est du comité d'étude sur la situation des chargé-e-s de cours, monsieur Ryan préférerait plutôt confier ce mandat à deux personnes prochainement. Quoiqu'il en soit, il nous a demandé de lui soumettre des noms de chargé-e-s de cours à cette fin. C'était déjà fait et ce fut refait.

Suite au rapport Després, il dit qu'il faut refaire l'étude, le rapport n'étant pas suffisamment étoffé. De plus, on peut de plus s'attendre à des modifications à la loi des universités.

Monsieur Ryan a décliné l'invitation à notre colloque. Il participera par ailleurs au colloque de la Fédération des Cégeps où il livrera ses perspectives d'avenir. ♦

Lise Pomerleau,

Vice-présidente de la FNEEQ-CSN

La réforme du professionnel au secondaire : ça concerne aussi le collégial

Le 17 décembre dernier, le ministre Ryan convoquait à Québec un vingtaine d'associations d'employeurs (Conseil du Patronat, Association des manufacturiers du Canada, etc) et les quatre centales syndicales, à titre d'intervenants du monde du travail pour avoir leurs réactions à la mise en place depuis septembre 1987, du nouveau régime du professionnel au secondaire. L'établissement de liens plus étroits avec le

monde du travail, les employeurs surtout, comme leur présence le démontre est un élément important de cette réforme. Les employeurs auront même leur mot à dire sur l'évaluation des élèves.

Cette réforme du professionnel est majeure si elle réussit, elle aura des effets importants au collégial: en termes d'**ajustements** (création de passerelles professionnel-secondaire/professionnel-collégial; reconnaissance des ac-

quis), de **pressions** pour adopter le même type d'organisation (programmes modulaires, cours définis en termes de compétences à acquérir, évaluation critériée dont le résultat est réussite ou échec, possibilité d'horaires variés et de calendrier scolaire variable, formules et lieux d'apprentissage diversifiés, etc) et, en termes de **concurrence** (le professionnel est repoussé en secondaire 6 et 7, donc concurrence avec le collégial 1 et

2). Dans le contexte actuel de la baisse de clientèle au cegep, plus forte au professionnel qu'au général, la situation du cegep professionnel risque d'être difficile, coincé entre la concurrence du secondaire public et la concurrence des nombreuses écoles privées collégiales non subventionnées qui prolifèrent actuellement.

Pour le ministère, le problème va se régler par une bonne « harmonisation » secondaire-

collégial, c'est-à-dire en déterminant bien les secteurs enseignés à chaque niveau; c'est ainsi qu'on reparle d'envoyer la bureautique au secondaire. On parle également d'électrotechnique, d'administration, d'agriculture, de textile, d'entretien et de fabrication mécaniques.

Nous sommes en plein paradoxe. Les employeurs ont été presque unanimes à la réunion du 17 décembre à réclamer une solide formation de base, « con-

dition majeure et indispensable à la formation professionnelle » (Conseil du Patronat) d'aujourd'hui, mais on fait une réforme qui veut ramener au secondaire de larges secteurs enseignés au collégial, un niveau d'enseignement où la formation est plus générale et polyvalente. Serait-ce que le niveau secondaire coûte moins cher ??? ♦

Flavie Achard

du Comité école-société



Les chargé-e-s de cours de l'université Laval en grève pour une première convention collective

Les chargé-e-s de cours de l'Université Laval ont déclenché une grève générale le 24 mars pour amener la direction de l'université à modifier ses offres qui sont inférieures à toutes les conventions collectives négociées par les chargé-e-s de cours des autres campus du Québec.

Plus tôt, au début du mois de mars, la partie patronale avait interrompu un blitz de négociation sous prétexte de réviser ses offres. Mais une semaine plus tard, elle ne soumettait aucune nouvelle proposition et demandait la conciliation.

Plus précisément, la partie patronale n'offre aucune amélioration de la rémunération, la plus basse du Québec, à 2,100\$ en moyenne par charge de cours (45 heures). L'administration exige également la révision complète des conditions d'embauche de l'ensemble des chargé-e-s de cours afin d'introduire de nouveaux critères. L'administration refuse toujours de reconnaître les chargé-e-s

de cours qui ne sont représentés sur aucun organisme consultatif ou décisionnel de l'université.

UQAC

Par ailleurs, le Syndicat des chargé-e-s de cours de l'Université du Québec à Chicoutimi vient de conclure une entente de principe avec la partie patronale, le 17 mars. L'entente prévoit les mêmes conditions de salaire et de perfectionnement que dans les constituantes de Montréal et Rimouski. Il y a amélioration des mécanismes d'attribution des charges de cours et la reconnaissance des chargé-e-s de cours par leur participation aux diverses instances de l'université. Les chargé-e-s de cours auront également accès à de meilleurs locaux pour effectuer leur travail. La nouvelle convention collective sera en vigueur jusqu'au 31 décembre 1989. ♦

Le burn-out ça se prévient collectivement

L'épuiement professionnel est ce lent processus qui amène un déséquilibre entre les ressources individuelles et organisationnelles et les demandes du travail. Les réponses à ce déséquilibre sont d'ordre physiologique, psychologique et comportementale: (Chernis 1981). **Ce qui est surtout important de retenir au sujet de l'épuiement professionnel, c'est que ce phénomène a un double aspect: individuel et collectif.** En effet, pour trouver des moyens préventifs à l'épuiement professionnel, il faut d'abord évaluer la santé de l'organisation du travail et élaborer des stratégies collectives.

C'est pourquoi, le comité santé-sécurité FNEEQ, conjointement avec le comité inter-fédérations CSN sur l'épuiement professionnel a mis sur pied un projet pilo-

te impliquant des enseignants d'un milieu homogène (un cegep par exemple) pour tenter de dégager des pistes de solution au problème de l'épuiement professionnel. Le syndicat des enseignantes et enseignants du Cegep de Joliette ayant manifesté un vif intérêt pour le projet-pilote, a donc été rencontré le 11 janvier dernier par Marie Roy (service de la formation CSN) et Johanne Martin (comité santé-sécurité FNEEQ) avec la participation du comité santé-sécurité local. On a procédé à la mise en marche du projet et établi les étapes de son déroulement.

1. Une session de formation regroupant des professeurs-es délégués des différents départements du collège, s'est tenue les 19 et 20 mars 1988;
2. Les moyens d'action préconisés lors de la session

seront expérimentés dans les départements ou collectifs de travail;

3. L'évaluation du projet sera faite à l'automne 1988.

Ainsi, à la lumière de l'expérience du Cegep de Joliette, nous considérerons la pertinence d'élaborer un plan d'action syndical face au problème de l'épuiement professionnel, plan dont pourraient bénéficier tous les syndicats de la Fédération.

En bref, nous cherchons à la Fédération, des moyens de prendre en charge collectivement et syndicalement le problème de l'épuiement professionnel, notamment en prévoyant des clauses appropriées dans nos projets de convention. ♦

Johanne Martin
du Comité de santé
et sécurité FNEEQ-CSN

Harcèlement

Au moment où vous lirez ces lignes, vous devriez avoir en mains la politique contre le harcèlement sexuel à être votée par les assemblées générales. Il s'agit d'une **politique-type**, c'est-à-dire d'un outil que pourront utiliser les femmes, les syndicats locaux et la Fédération en matière de harcèlement sexuel. Nous souhaitons donc que tous les syndicats se prononcent et entérinent non seulement le contenu de la politique, mais aussi la volonté des femmes de la Fédération de faire cesser le harcèlement sexuel et d'en arriver ainsi à des conditions de travail (ou d'études) et de vie saines.

...Représentativité...

La réflexion autour de la question de la représentati-

vité du réseau Femmes a été entamée en janvier. La nécessité du Réseau et la consolidation de son fonctionnement, dont la recherche du consensus, se sont dégagées clairement. Le fonctionnement en temps de négociation des cegeps, le statut et le rôle de la négociatrice ont été à l'ordre du jour le 11 mars 1988. Un appel à toutes les femmes des cegeps qui veulent faire le point sur cette question!

... Égalité...

Les travaux du Comité National d'Accès à l'Égalité avancent rapidement. Une session en février et une autre en mars nous ont permis de dégager les orientations et les mesures qu'il faudrait mettre de l'avant.

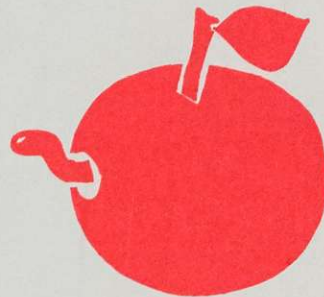
Des instances larges seront saisies de ce sujet.

Le guide d'analyse du Système d'emploi est disponible pour les syndicats locaux. C'est un instrument qui peut vous être très utile pour comprendre et identifier si des politiques ou pratiques locales peuvent faire obstacle aux femmes.

...Colloque...

L'Atelier-femmes au Colloque CSN sur l'Éducation, **la recherche de l'égalité** a tenté de faire le point de ces différents aspects des revendications des femmes, mais surtout de dégager des perspectives susceptibles de transformer nos milieux... et nos vies? ♦

Comité femmes
FNEEQ-CSN



POUR LA PAIX



Le sondage sur la paix

Les résultats du sondage sur la paix, le plus important mené au Québec pour ce qui concerne le collégial, viennent d'être rendus publics. 2,274 étudiantes et étudiants de 38 collèges (36 cegeps et 2 privés) couvrant toute la province ont répondu au questionnaire préparé par le Comité d'éducation à la paix de la FNEEQ.

Il en ressort que les jeunes sont peu informés sur les questions internationales et les politiques canadiennes relatives à la guerre et à la paix. Il n'y a eu que quatre questions sur lesquelles plus de la moitié des répondantes s'est estimée bien informée. Il s'agit des missiles Croisières, de la Guerre des étoiles, de la politique canadienne de désarmement et de la politique américai-

ne de désarmement. Si les garçons se disent plus informés, les filles ont par contre des positions beaucoup plus pacifistes.

La tournée des syndicats

Le Comité d'éducation à la paix entreprend ce mois-ci une tournée des syndicats qui l'ont invité à venir discuter avec les enseignantes et les enseignants qui manifestent l'intention d'introduire les notions de paix, de non violence et de résolution pacifique des conflits dans leur enseignement. Les résultats de ce sondage sont disponibles par établissement, partout où les étudiantes et les étudiants ont participé à l'enquête. Pour recevoir notre visite, vous n'avez qu'à communiquer avec le Comité d'éducation à la paix, au

(514) 598-2241.

Cependant, les étudiantes et les étudiants ont des points de vue opposés à plusieurs positions officielles du gouvernement canadien, par exemple, elles et ils s'opposent aux essais des missiles Croisières, à la vente de réacteurs nucléaires et ils préconisent une diminution des dépenses pour la défense.

Pour le tiers, l'anéantissement nucléaire est une éventualité qui se concrétisera durant leur vie ce qui indique l'angoisse que peuvent avoir les jeunes, face à leur avenir. Par contre, ils ne croient pas à la théorie si répandue de la dissuasion. Pour eux ce n'est pas en dressant des armes de plus en plus fortes qu'on dissuadera des ennemis de nous attaquer. ♦

Rédaction :

Flavie Achard
Diane Brière
Mario Evangéliste
Luc Latraverse
Claire-Andrée Leclerc
Johanne Martin
Lise Pomerleau

UNE NOUVELLE BAISSÉ DE CLIENTÈLE PRÉVUE DANS LES CEGEP

Pour une deuxième année consécutive, les cegeps prévoient une baisse importante de clientèle en 1988-89. En effet, les prévisions de clientèle soumises par les cegeps s'élèvent à 130,734 inscriptions pour l'automne prochain. Il s'agit d'une diminution de 2,674 étudiantes et étudiants par rapport à la clientèle réelle, au 20 septembre 1987. Les cegeps qui prévoient les plus importantes diminutions d'inscriptions sont Dawson, André Laurendeau, St-Lambert Limoilou et St-Jérôme. La clientèle de cette année avait accusé une diminution de 4,958 étudiantes et étudiants, en regard de celle de 1986-87, ce qui signifie une baisse de plus de 8,000 en deux ans, pour l'ensemble du réseau.

MEDs

Le nombre de profs en vertu de la clientèle réelle, au 20 septembre 1987 était de 9,389,03

équivalents temps complet. Par contre, il y a 799 MEDs qui sont sur des charges, en recyclage ou qui n'ont pas été relocalisés.

Les disciplines les plus visées sont:

éducation physique	67
français	60
philosophie	56
technique infirmière	53
mathématiques	47
électrotechnique	36
informatique	33
physique	30
génie civil	29

Dans le prochain numéro

LA TÂCHE

Ne manquez pas le spécial sur le dossier de la tâche. Presque tous les syndicats ont produit des dossiers très étoffés sur la situation de la tâche dans les cegeps. Nous dégagerons ce qui en ressort.